



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# **Communiqué de Presse**

**LE TRIBUNAL ORGANISE UNE JOURNEE « PORTES OUVERTES »  
LE 9 MARS 2002**

Le Tribunal international du droit de la mer organisera une journée « portes ouvertes » le samedi 9 mars 2002 à l'intention du public, pour permettre à celui-ci de visiter le nouveau bâtiment du siège du Tribunal, sur la Elbchaussee à Hambourg Nienstedten, et de s'informer sur les activités du Tribunal.

Le Tribunal sera ouvert aux visiteurs de 10 heures à 17 heures. Les visiteurs sont invités à suivre les indications à l'intérieur du bâtiment et auront l'occasion de visiter les installations de la salle d'audience et de découvrir la Villa Schröder construite au dix-neuvième siècle et qui a été entièrement rénovée. Un nombre restreint de visites guidées seront également organisées à l'intention des personnes qui souhaitent obtenir des informations plus détaillées.

Le Tribunal est situé à Am Internationalen Seegerichtshof 1/Elbchaussee 380. Les visiteurs sont invités à utiliser les transports publics, afin d'éviter des difficultés de circulation dans le village de Nienstedten. Il est possible d'accéder au Tribunal par métro (S1, station Klein Flottbek) ou par autobus (36, 39 et 286, arrêt Elbschlossstraße).

Le Tribunal international du droit de la mer est un organe judiciaire indépendant créé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour connaître des différends qui peuvent surgir à propos de l'interprétation et de l'application de la Convention. La Convention établit un cadre juridique global régissant tous les espaces maritimes, ainsi que les utilisations et les ressources de la mer. Elle contient des dispositions relatives aux limites des zones maritimes, à l'accès à la mer, à la navigation, à la protection et à la préservation du milieu marin, aux pêcheries, à la recherche scientifique, à l'exploitation des ressources minérales des fonds marins et au règlement des différends.

Le Tribunal se compose de 21 membres indépendants, élus parmi des personnes jouissant de la plus haute réputation d'impartialité et d'intégrité et possédant une compétence notoire dans le domaine du droit de la mer.

(à suivre)

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tiddm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à  
Mme Julia Pope : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).  
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245/245,  
adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)

\* \* \*